

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2005029

Signataire : MG/PC

OBJET : Versement d'une subvention aux victimes de la catastrophe aérienne du 16 août 2005. Solidarité Martinique.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Considérant que de nombreux antillais de Seine-Saint-Denis ont été touchés par la catastrophe aérienne du 16 août 2005 lors du vol Panama Fort de France,

Vu le budget communal,

A l'unanimité,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Dans le cadre de la solidarité avec les victimes de la catastrophe aérienne du 16 août 2005, la commune d'Aubervilliers, alloue une subvention de 3000 euros à la fondation de France pour le compte « Solidarité Martinique ».

La dépense en résultant sera imputée au budget de l'exercice en cours au :

6574 (002-6574-04FONFRAN)

Le Maire